

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## MARDI 3 MARS 2020 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - VERNAY - MUZY - CORGE - MERCIER -  
MONTRADE - COUTURIER - Mesdames STREMSDOERFER - MOREL PIRON -  
MOYER - GUICHARD - COMBRY - KHIEU.

Madame LANET est représentée par Madame MOYER.  
Monsieur BOURGEY est représentée par Monsieur COUTURIER.  
Monsieur DEJARDIN est représenté par Madame GUICHARD.

Absente excusée : Madame NOTTET

Absente non excusée : Madame BASSEVILLE.

Madame COMBRY est nommée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20/02/20
2. Personnel communal : modification du tableau des emplois – recrutement pour agence postale
3. Gestion locative des appartements
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
5. Budget communal : vote du compte de gestion 2019
6. Budget communal : vote du compte administratif 2019
7. Budget communal : affectation des résultats
8. Budget communal : vote du budget primitif 2020
9. Budget communal : subventions aux associations
10. Budget annexe assainissement : vote du compte de gestion 2019
11. Budget annexe assainissement : vote du compte administratif 2019
12. Budget annexe assainissement : affectation des résultats
13. Budget annexe assainissement : vote du budget primitif 2020
14. Budget annexe haras : vote du compte de gestion 2019
15. Budget annexe haras : vote du compte administratif 2019
16. Budget annexe haras : affectation des résultats
17. Budget annexe haras : vote du budget primitif 2020
18. Informations diverses
  1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20/02/20

Le Conseil Municipal approuve, par 13 voix pour et 4 abstentions (Mesdames GUICHARD et son pouvoir, COMBRY et Monsieur CORGE) le compte-rendu du Conseil Municipal du 20/02/20.

2. Personnel communal – modification du tableau des emplois – recrutement pour agence postale

Le Maire,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont

créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-34,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 14 février 2019,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, en raison de la création d'une agence postale communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif, échelle C1, à temps non complet, rattaché au cadre d'emploi des adjoints administratifs, pour une durée de 17 heures 30 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

### 3. Gestion locative des appartements

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2019/34 en date du 5 septembre 2019 qui confiait la gestion locative des appartements communaux à l'agence immobilière « Foncia Michel » pour la somme forfaitaire de 500 € par appartement pour les missions de recherche de locataires, visites, rédaction du bail et état des lieux (entrée/sortie).

Le coût de la prestation évoluant chaque année, il convient de délibérer à nouveau pour autoriser la gestion locative d'un nouvel appartement à l'agence immobilière « Foncia Michel »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à confier la gestion locative des appartements communaux qui le nécessiteraient à l'agence immobilière « Foncia Michel » selon le forfait de rémunération en vigueur au moment de la demande, pour les missions suivantes :
  - o Recherche de locataires,
  - o Visites,
  - o Rédaction du bail,
  - o Etat des lieux (entrée/sortie).

### 4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes communales de l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 9.97 %,
- Taxe foncière (bâti) : 11.69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.00 %.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'assemblée délibérante, en 2020, n'a pas à voter le taux de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **DONNE** son accord pour reconduire les taux des taxes de l'année précédente, pour l'année 2020, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 11.69 %,
  - Taxe foncière (non bâti) : 35.00 %,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état de notification correspondant à ces décisions.

5. Budget communal : vote du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget communal avec les résultats de clôture suivants :
- Résultat d'investissement : 1 071 364.80 €
  - Résultat de fonctionnement : 781 074.20 €

6. Budget communal : vote du compte administratif 2019

Sous la présidence de Monsieur Jean-François LAUMAIN, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		364 723.66		323 393.75		688 117.41
Opérations de l'ex	795 301.41	1 501 942.55	1 448 281.72	1 905 962.17	2 243 583.13	3 407 904.72
<b>TOTAUX</b>	795 301.41	1 866 666.21	1 448 281.72	2 229 355.92	2 243 583.13	4 096 022.13
Résultats de clôture		<b>1 071 364.80</b>		<b>781 074.20</b>		<b>1 852 439.00</b>
Restes à réaliser	627 008.00				627 008.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 422 309.41	1 866 666.21	1 448 281.72	2 229 355.92	2 870 591.13	4 096 022.13
Résultats définitifs		444 356.80		781 074.20		1 225 431.00

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif communal 2019,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7. Budget communal : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2019 du budget communal au budget primitif 2020, de la façon suivante :

- Résultat d'investissement (R001) : 1 071 364.80 €
- Affectation en réserves (R1068) : 450 000.00 €
- Résultat de fonctionnement (R002) : 331 074.20 €

## 8. Budget communal : vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du budget communal et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3, du budget primitif,
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 2 voix contre (Monsieur Couturier et son pouvoir) :

- **ADOPTE** le budget primitif 2020 du budget communal qui s'équilibre :
  - en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 901 208.00 €
  - en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 3 638 408.00 €.

## 9. Budget communal : subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **VOTE** le versement des subventions aux associations, de la façon suivante :

○ Académie de la Dombes :	50.00 €
○ ADAPEI :	800.00 €
○ ADMR :	500.00 €
○ Amicale des anciens combattants :	100.00 €
○ Bibliothèque utingeoise :	1 500.00 €
○ Ma cantine utingeoise :	10 000.00 €
○ Les P'tits Chœurs d'la Dombes :	150.00 €
○ Luth en Joie :	700.00 €
○ Croix Rouge :	100.00 €
○ Fanfare :	3 000.00 €
○ Fanfare (école de musique) :	4 000.00 €
○ FCDB :	500.00 €
○ FCDB (location stade 2019) :	429.00 €
○ Amicale des Sapeurs-Pompiers :	850.00 €
○ ASPVR :	150.00 €
○ Sou des écoles :	6 000.00 €
○ Gym volontaire :	500.00 €
- **PRECISE** que ces subventions seront imputées sur le compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

## 10. Budget annexe assainissement : vote du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget annexe assainissement avec les résultats de clôture suivants :

○ Résultat d'investissement :	510 094.22 €
○ Résultat de fonctionnement :	65 579.38 €

### 11. Budget annexe assainissement : vote du compte administratif 2019

Sous la présidence de Monsieur LAUMAIN, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		333 516.61		35 469.09		368 985.70
Opérations de l'ex	53 817.39	230 395.00	104 770.38	134 880.67	158 587.77	365 275.67
TOTAUX	53 817.39	563 911.61	104 770.38	170 349.76	158 587.77	734 261.37
Résultats de clôture		<b>510 094.22</b>		<b>65 579.38</b>		<b>575 673.60</b>
Restes à réaliser	35 000.00				35 000.00	
TOTAUX CUMULES	88 817.39	563 911.61	104 770.38	170 349.76	193 587.77	734 261.37
Résultats définitifs		475 094.22		65 579.38		540 673.60

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 12. Budget annexe assainissement : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe assainissement au budget primitif 2020, de la façon suivante :

- o Résultat d'investissement (R001) : 510 094.22 €
- o Résultat de fonctionnement (R002) : 65 579.38 €

### 13. Budget annexe assainissement : vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du budget annexe assainissement et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- o au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3, du budget primitif,
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2020 du budget annexe assainissement qui s'équilibre :
  - o en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 211 341.00 €
  - o en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 711 988.00 €.

#### 14. Budget annexe haras : vote du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget annexe haras avec les résultats de clôture suivants :

- o Résultat d'investissement : - 51 757.35 €
- o Résultat de fonctionnement : 63 917.97 €

#### 15. Budget annexe haras : vote du compte administratif 2019

Sous la présidence de Monsieur LAUMAIN, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du budget annexe haras qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	52 231.48			15 472.16	36 759.32	
Opérations de l'ex	46 025.87	46 500.00	4 658.98	53 104.79	50 684.85	99 604.79
<b>TOTAUX</b>	<b>98 257.35</b>	<b>46 500.00</b>	<b>4 658.98</b>	<b>68 576.95</b>	<b>87 444.17</b>	<b>99 504.79</b>
Résultats de clôture	<b>51 757.35</b>			<b>63 917.97</b>		<b>12 160.62</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>98 257.35</b>	<b>46 500.00</b>	<b>4 658.98</b>	<b>68 576.95</b>	<b>87 444.17</b>	<b>99 604.79</b>
Résultats définitifs	51 757.35			63 917.97		12 160.62

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe haras,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 16. Budget annexe haras : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe haras au budget primitif 2020, de la façon suivante :

- o Résultat d'investissement (D001) : - 51 757.35 €
- o Affectation en réserves (R1068) : 45 000.00 €
- o Résultat de fonctionnement (R002) : 18 917.97 €

#### 17. Budget annexe haras : vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du budget annexe haras et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- o au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3, du budget primitif,
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2020 du budget annexe haras qui s'équilibre :
  - o en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 76 617.00 € H.T.,
  - o en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 78 758.00 € H.T.

#### 18. Informations diverses

##### Procédure d'expropriation – réserve chemin des amoureux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a été déboutée.

Il a rencontré avec Monsieur Muzy l'avocate de la commune.

La décision a été prise de ne pas faire appel.

Une déclaration d'utilité publique sera lancée lorsque l'acquisition de la réserve deviendra nécessaire.

##### Conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le 10 mars. Lors de cette séance, il conviendra de se prononcer sur la poursuite ou non de la semaine d'école sur 4 jours.

##### Acquisition garage chemin des amoureux

France Domaines a estimé un garage, chemin des amoureux, pour la somme de 55 000 €.

Le propriétaire fait une proposition de vente à la commune pour la somme de 60 000 €.

##### Ferme « la Vallée »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré, en présence de Monsieur Capel de la SAFER, de futurs acquéreurs d'une ferme située au lieu-dit « la Vallée » qui ont pour projet de créer une unité de loisirs autour du cirque.

Monsieur le Maire fait part de ses inquiétudes par rapport aux contraintes d'urbanisme concernant l'installation d'un chapiteau, de l'accès sur la route de Chatillon,...

Cependant, le projet peut avoir du sens en terme de tourisme local, d'animation...

La séance est levée à 22 h 30.